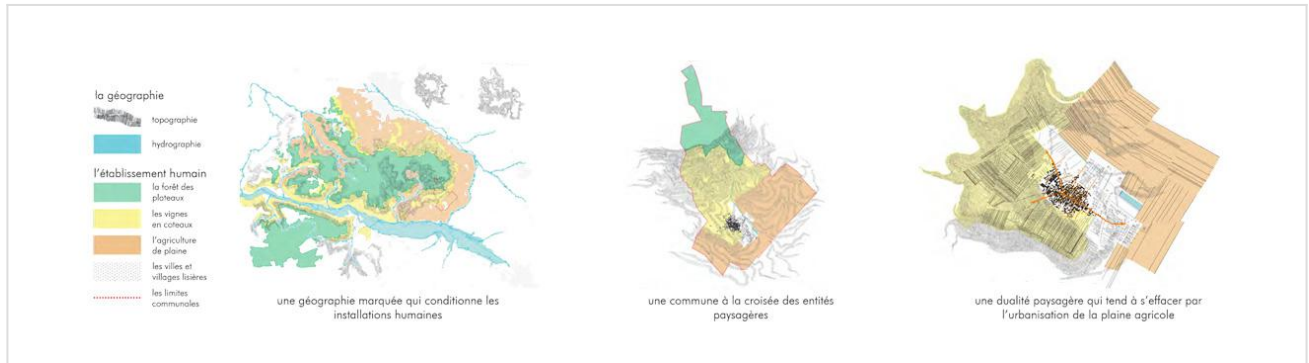


Published on *Lab Périurbain* (<http://periurbain.cget.gov.fr>)

Accueil > HABITER LA LISIERE



acteur-51-1

Personne référente:

Dorian Maigues

Adresse Email:

dorianmaigues@gmail.com

Téléphone du référent:

0658004748

document_ressource:

 [HABITER LA LISIERE PANNEAUX A3.pdf](#)

Domaine(s) d'action du projet:

Usages des sols, modes d'habiter et transition écologique

Emploi, développement économique et modes de travail

partenaires:

Etablissements publics

labels:

non

Le projet est-il multi-sites ?:

non

Les finalités du projet et ses grands objectifs. Les besoins auxquels il répond:

Comment revaloriser l'agriculture et sortir de la logique pavillonnaire autarcique pour habiter la lisière ? La problématique est de permettre le développement d'Ambonnay sans le faire au détriment de la plaine agricole. L'extension urbaine doit trouver un moyen de composer avec les différentes entités qui l'entourent et qui partagent ce même socle. Car si l'on n'intervient pas sur la dynamique en cours, l'entité paysagère agricole se fera évincer bien qu'elle fasse partie intégrante de l'identité du territoire. L'enjeu est alors de cesser de penser à la parcelle, à l'unité, au pixel, pour retrouver le territoire et sa géographie fondatrice. Il s'agit alors d'ancrer le site dans le grand paysage, d'équilibrer les liens physiques et visuels aux champs et au village. Aussi, la stratégie de projet est avant tout d'étendre le périmètre de réflexion. Endiguer l'étalement urbain et le mitage agricole consécutif nous apparaît primordial si l'on veut foncièrement réfléchir à l'avenir d'Ambonnay. Car le développement pavillonnaire et le principe de zoning (habiter ici, consommer là, travailler là-bas) impliquent avant tout de se couper tant de ses voisins que du paysage qui nous entoure, pour se concentrer sur un mode de vie individualiste coûteux en espace, en essence, en temps et en humanité.

Description du projet:

Pour structurer l'extension urbaine, l'objectif est de constituer une frange, sorte d'armature paysagère évolutive, tout autour de la commune au contact des deux entités viticulture et agriculture céréalière : "La stratégie du tour de bourg" Il s'agit finalement d'étendre les zones A et N du PLU, visant à protéger le milieu naturel respectivement en raison de sa valeur agronomique et économique ou de la qualité des sites, des milieux naturels et des paysages. Cette lisière hétérogène riche, à l'épaisseur variable permettra d'affirmer l'identité du village. Elle s'appuiera sur les éléments existants (équipements, stades, bassins, champs...) pour créer des séquences paysagères fortes et rendre indispensables ces espaces en leur donnant une valeur économique, ludique et sociale pour éviter qu'ils ne soient à leur tour rognés. Une programmation complémentaire visera alors à dynamiser le tourisme, notamment viticole, à travers un sentier dans les vignes et la construction d'une maison du tourisme et du vin ; et atteindre une autosuffisance alimentaire et énergétique en ouvrant une AMAP et en valorisant des circuits courts pour approvisionner les écoles et maisons de retraite en produits maraîchers locaux, et pourquoi pas installer des parcelles de panneaux solaires à terme... Cela permettra en outre de développer les initiatives locales, produire des outils pédagogiques, diversifier les activités économiques et même de requalifier les entrées de ville. C'est donc d'un projet commun porté par une réelle volonté politique autour de la valorisation du territoire à partir de ses propres ressources qu'il est question. C'est également l'objet du PNR, qui vise à protéger et développer des milieux de grande qualité à l'équilibre fragile. Cela passe donc par une volonté et une action commune des élus, des exploitants et des usagers en termes de maîtrise foncière, de stratégie économique et de programmation pour changer de regard sur ce territoire et parvenir à un sain équilibre entre espaces urbanisés, espaces boisés et espaces agricoles. Le projet prévoit la création d'un nouveau quartier dont l'un des enjeux est de favoriser les échanges et les rencontres. La qualité de la ville dense dépend pour beaucoup de ses « vides », des places et des espaces publics qui la sillonnent. Le projet cherche à resserrer l'espace, lui donner une texture plus

dense, plus agglomérée, pour « faire communauté ». C'est dans une logique d'ensemble que nous souhaitons agir sur le territoire de la commune, selon 3 interventions : Réinvestir le tissu existant sous forme de micro-interventions : l'acupuncture urbaine : - Greffes - Surélévations - Extensions Ouvertures de placettes en faisant tomber certains murs - Requalifier des espaces publics existants Reconstituer le tissu distendu de l'habitat récent pavillonnaire, réintégrer les pavillons dans la trame urbaine, en construisant « entre » les maisons : - Du logement - Des commerces - Des services - Des activités Construire sur des terrains libres : Il s'agit là d'une extension de ville contrôlée. Ici, les contraintes étant moindres, il est nécessaire de s'accrocher à l'entité urbaine, s'inscrire dans la continuité du système existant à l'échelle du village, dans son territoire et son histoire. L'extension actuelle de la ville consiste en la création de quartiers fermés, sans lien avec le reste du village. A l'inverse de ce principe, nous proposons un prolongement du maillage en lanière en continuité des voies existantes et du tissu caractéristique du village. Cependant, nous avons souhaité faire évoluer le gabarit des voies prolongées, par rapport à l'étroitesse des ruelles en coeur de village. Cet élargissement permet de favoriser l'appropriation de l'espace public, l'apport de lumière, et offre des perspectives sur le grand paysage dans lequel s'inscrit ce site. Ces vues permettent d'apporter des repères visuels à ce nouveau quartier : vue sur l'église, vue sur le coteau viticole... Dans cette réflexion, les pratiques piétonnes sont mises à l'honneur. Mais, il n'est pas concevable de nier la présence de la voiture, il faut l'intégrer dans la réflexion et réduire sa présence. Les voies de desserte du nouveau quartier seront donc conçues comme des espaces partagés où cohabitent en sécurité les voitures, les piétons et les vélos et hiérarchisées: - Un seul axe de circulation Est/ Ouest au centre du quartier, venant connecter le quartier avec la rue principale, St-Vincent ; - Des circulations contrôlées à vocation uniquement de desserte pour les maisons, dont la place du piéton est prioritaire. - Des cheminements piétons Nord/Sud, à travers les ilots. Plus sinueux, ils permettent de lier efficacement l'ensemble du quartier - Deux cheminements Nord/Sud plus directs qui structurent le coeur du quartier, intégrant une programmation spécifique ; La commune n'étant plantée d'aucun alignement d'arbres (hormis une infime portion du boulevard des fossés de ronde), le seul végétal perceptible est celui qui s'échappe de l'espace privé. Ce principe sera donc repris dans l'aménagement. Une frange arborée associée à un cheminement piéton, constitue le long de la RD un seuil végétal entre cette voie très circulée, et les logements du quartier. Ce dispositif constitue une image valorisante pour l'entrée de ville. Notre parti vise également à limiter la logique de monofonctionnalité inhérente aux quartiers pavillonnaires récents. Nous souhaitons créer un quartier mixte, tant en termes d'usages, d'âges que de catégories socio-professionnelles. Par sa prédominance dans la constitution des villes, le logement modèle le paysage urbain. Ici, sa présence est majoritaire dans le quartier, à travers la constitution de 16 ilots, représentant 43 maisons, allant du T4 au T5. Ces maisons ont vocation à accueillir de nouvelles familles dans le village, jeunes couples avec enfants, séniors... Suivant la topographie de la parcelle « en cuvette », une programmation spécifique vient s'implanter au coeur du quartier. - « La Place de l'école » Dans le prolongement de la cour de l'école existante, nous créons une place, aux multiples usages et publics. Cet espace arboré constitue le point de rencontre des anciens et nouveaux habitants du quartier et le nouveau terrain de jeux des enfants à la sortie de l'école. Son aménagement permet de nombreuses appropriations éphémères : - Implantation d'un marché artisanal - Fête de village, de la musique... - Cinéma en plein air - Activités culturelles De plus, son lien de proximité avec l'école favorise les actions pédagogiques. En été, quand l'école ne fonctionne pas, les deux espaces peuvent fusionner, pour offrir une grande place à l'échelle d'évènements plus importants, comme des évènements promotionnels liés à la production de Champagne. - « La résidence partagée » Pour donner vie à cette place et pour pallier le manque de mixité sociale et intergénérationnelle, un programme spécifique s'implante au coeur du quartier : une résidence partagée par des personnes âgées, des jeunes travailleurs, des familles mono-parentales.... Ce lieu est constitué de : o 12 logements de tailles différentes (du T1 au T3), o D'une partie commune distributive ouverte et arborée o D'espaces communs mutualisés, largement vitrés et ouverts sur la place de l'école. La générosité de cet espace permet de prévoir des usages et des affectations à

géométrie variable en fonction des futurs habitants. Ces derniers pourraient d'ailleurs participer collectivement à son élaboration pour favoriser leur appropriation des lieux. Il pourra s'agir de cuisine et salle-à-manger commune, de laverie commune, d'un atelier de couture... - Le local d'activités / services Dans le même bâtiment que la résidence partagée, un local de 40 m² en lien direct avec la place de l'école, contribue à la constitution de ce nouveau coeur de quartier. Le parking paysager Le stationnement automobile est vorace en espace et renvoie toujours une image très routière. De plus, le PLU d'Ambonnay demande 2 places de stationnement par logements. Afin de minimiser l'impact de la voiture, nous proposons que le stationnement de la « deuxième » voiture se fasse non pas sur les parcelles privatives, mais qu'il soit reporté sur un grand parking largement arboré au centre du quartier. De plus, sa position au niveau du talweg constitue une opportunité dans la gestion et récupération des EP. Son traitement en mélange terre-pierre engazonné permet de limiter l'imperméabilisation des sols. Cet espace inondable est planté d'une végétation hydrophile afin d'établir une ambiance en adéquation avec son emplacement topographique. Suivant le maillage existant, la constitution des ilots suit l'orientation Est/Ouest. Un tissu urbain en lanière est développé dans la continuité du centre-ville. - une trame Est/Ouest, d'une largeur de 6.60 m suit la trame viaire ; - Un rythme de 3 trames constitue un îlot, d'une largeur totale de 20m ; - Une deuxième trame perpendiculaire vient séquencer les ilots dans leur longueur ; - Dans cette grille, par un jeu de plein et de vide, le bâti s'implante en quinconce, ce qui permet de créer un cheminement Nord/Sud à travers l'îlot et favorise les vues dans le logement Au-delà du caractère méthodique de cette trame, l'articulation de tous les éléments qui la composent assure une variété et donne une grande liberté aux futurs concepteurs. Dans le village ancien, les grands murs de clôture marquent une rupture sèche entre espace public et privé. Nous souhaitons adoucir ce rapport public-privé à travers un parcours d'entrée dans le logement. A l'échelle de chaque îlot, ce sont les traversées piétonnes Nord/Sud qui assurent cette gradation : o la courée d'entrée offre une première dimension au lien communautaire. C'est le passage obligé pour entrer dans les logements. Aménagé par les habitants eux-mêmes, elle peut être minérale, arborée, elle peut accueillir du mobilier urbain... - un principe de haie vive offre un filtre entre le logement et l'espace de la courée ; - les jardins privatifs permettent de maintenir un sentiment d'intimité à l'intérieur du logement La typologie caractéristique du bâti dans le village se compose : - D'un bâti implanté sur une limite de parcelle ; - composé d'un corps de ferme ; - construit autour d'une cour intérieure ; - marqué par de hauts murs le long de l'espace public A l'inverse de ce principe, les quartiers pavillonnaires récents proposent des maisons au milieu des parcelles, entourées de jardin, sans alignement sur rue, ni mitoyenneté. Ce dispositif n'autorise aucune relation avec l'espace public, ce que nous combattons. Le projet propose de réinterpréter les motifs de la venelle et de la muralité du village ancien mais en favorisant les ouvertures sur l'espace public et le lien entre les habitations : jardins de poche, micro-placettes, cours mutualisées... Le travail sur l'orientation des façades nous a permis de qualifier et positionner ces espaces : - au Nord, le travail sur la muralité s'affirme. Seules les portes d'entrée de logement et de garage s'affichent sur ces façades que nous avons choisies pour positionner le stationnement des véhicules. De grands murs aveugles longent l'espace public et viennent s'interrompre au droit des courées communes, qui dévoilent leur végétation - Au Sud, nous avons souhaité exprimer l'ouverture et la transparence, en travaillant sur un système de loggia, et de façades largement vitrées. - C'est à l'Est et à l'Ouest que s'ouvrent les logements en coeur d'îlot Tous les logements bénéficient donc de multi-orientation ce qui permet à chacun de disposer de lumière et de vues variées et favorise la ventilation naturelle. Dans le logement, cette partition Nord/Sud s'exprime également : - Au Nord, dans une bande de 2.80m, sont positionnés les espaces « nuit », comme les chambres, la salle-de-bains, les entrées ; - Au sud, dans une bande de 3.50m sont positionnés les espaces « jour », composés du séjour et de la cuisine, en lien avec un espace privatif extérieur Contrairement aux pavillons standardisés n'ayant aucune référence aux spécificités locales, nous proposons une réinterprétation des matériaux et mises en oeuvre existants. Nous souhaitons marquer un socle blanc, sobre, commun à tous les bâtiments, qui ceinture les ilots et rappelle les matériaux locaux comme la pierre ou la craie. Dessus,

des volumes plus libres, en cuivre ou acier corten, jouent avec les pentes des toitures. Leur orientation Est/Ouest permet de renforcer la trame mise en place dans le quartier. L'utilisation de ces matériaux à la teinte « rouille » permet de rester dans une gamme chromatique en continuité de l'existant. Ils nous rappellent la tuile en terre cuite. De la même façon, nous proposons un principe contemporain d'encadrement des baies, prenant la forme de capotage en débord de la façade, marquant ainsi une ombre et un relief

Les éléments clefs du projet:

Le recours à de nouveaux modes de faire (nouvelles pratiques, nouveaux usages)
